

Une équipe professionnelle  
à votre service



**Jean-Yves RYAVEC**  
Gérant  
Agent délégué AXA Banque  
Courtier en Assurances



**Eric VANHAEREN**  
Gestion sinistres  
Assurances Particuliers



**Jean SPITS**  
Conseiller Financier  
Conseiller en Patrimoine  
Assurances vie Entreprises  
et Particuliers



**Marie-Astrid RYAVEC**  
Gestion comptable  
Assurances Particuliers



**Fabrice RANIOLO**  
Commercial  
Assurances Particuliers



**Nathalie GAUTHIER**  
Gestion bancaire  
Crédits



**Pierre HABETS**  
Commercial  
Gestion bancaire  
Placements



**Nathalie TAQUET**  
Gestion production  
Assurances Particuliers



**Arlette BLODEN**  
Gestion bancaire

# RYAVEC & Fils s.c.

## bien plus qu'une équipe !

Agence AXA Banque  
Assurances - Crédits - Placements



Février 2011

### VOTRE NOUVEAU BIEN IMMOBILIER... NOS SOLUTIONS !!

Tôt ou tard, nous nous lançons toutes et tous dans l'acquisition ou la construction d'un bien immobilier.

Pour la plupart d'entre nous, il s'agira de l'opération de notre vie : elle devra donc être mûrement réfléchie et calculée.

Si les conditions de crédit et de fiscalité sont des domaines extrêmement importants sur lesquels l'entière attention de votre attention doit faire l'objet d'une attention et analyse particulière, il n'en demeure pas moins vrai que l'aspect protection de votre patrimoine et votre famille doit également requérir toute votre vigilance.

Un engagement financier sur 20, 25 ou 30 ans... voire au-delà, doit également faire l'objet d'une étude sur les différentes formules et possibilités en décès que met à notre disposition le marché de l'assurance.



Retrouvez donc, dans notre rubrique assurance quelques conseils à ce sujet.



### N'HÉSITEZ PAS À VISITEZ NOTRE NOUVEAU SITE !

Découvrez notre site entièrement relifté  
avec encore plus d'informations !!

### DISPONIBILITÉ

#### Bureaux ouverts :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h  
et de 13h à 17h  
Le jeudi de 13h à 17h

Egalement à votre meilleure convenance sur rendez-vous en nos bureaux ou à votre domicile.

Self-service de 6h à 22h tous les jours.





## LES MEILLEURS PRODUITS ACTUELS

### CREST CLASSIC

Un beau taux d'intérêt et de préférence, garanti aussi longtemps que possible. C'est ce que vous recherchez pour votre épargne. Vous ne voulez pas non plus prendre de risques. Mais cela est-il encore possible dans un monde financier constamment en mouvement ?

AXA voit les choses autrement et vous propose crest classic, une assurance épargne de la branche 21 d'AXA Belgium.

Avec crest classic, vous êtes sûr d'obtenir un beau taux d'intérêt. Et pour prouver que les choses peuvent être différentes : ce taux - aujourd'hui à 2,75% - est octroyé

**2,75% par an minimum pendant 8 ans**

à votre versement net et est garanti pendant au moins 8 ans sur un contrat crest classic. Et ce 2,75% est un minimum. En complément, une participation bénéficiaire peut également être attribuée.

**En 2010, crest classic a offert un rendement de 3,05% sur base annuelle.**



Crest classic vous offre une garantie de capital, qui protège votre épargne nette, y compris les intérêts capitalisés et les participations bénéficiaires attribuées. En outre, les intérêts produisent à leur tour des intérêts, selon le principe de la capitalisation. Votre épargne continuera ainsi à fructifier en toute sécurité.

Vous pouvez déjà accéder à crest classic à partir de 2.500 euros. L'horizon de placement conseillé est de minimum 8 ans, cependant votre épargne reste disponible à tout moment, selon certaines modalités.

## Notre formule 'sur mesure' rentable avec un maximum de sécurité

QUELLE GARANTIE POUR MON CAPITAL SI JE DÉCIDE D'INVESTIR ?

L'option « Stop Loss Order » permet que la réserve de votre contrat soit automatiquement transférée vers un autre fonds si celle-ci devenait inférieure ou égale à un seuil déterminé.

Prenons l'exemple d'un investissement sur une durée maximale de 8 ans avec 80% de l'épargne dans un CREST CLASSIC et 20% de l'épargne dans un PIAZZA INVEST CARMIGNAC PATRIMOINE, avec option « Stop Loss Order » fixée à -20%.

#### Hypothèse « défavorable »

Le CREST CLASSIC donne un taux d'intérêt minimum garanti de 2,75% et le PIAZZA INVEST CARMIGNAC PATRIMOINE perd 20% de sa valeur : au terme des 8 ans, l'investisseur récupère 115,39% (soit un taux annuel de 1,92%) de son investissement net initial, dans le pire des cas !

#### Hypothèse « normale »

Le CREST CLASSIC donne un taux d'intérêt de 3,05% (rendement attribué en 2010), le PIAZZA INVEST CARMIGNAC PATRIMOINE performe de 6,72% par an (rendement attribué en 2010). Dans 8 ans, l'investisseur récupère 135,39% de son investissement net initial.

#### Hypothèse « favorable »

Le CREST CLASSIC donne un taux d'intérêt de 3,20% (rendement attribué en 2009), le PIAZZA INVEST CARMIGNAC PATRIMOINE performe de 9,06% par an (rendement moyen des 9 dernières années). Dans 8 ans, l'investisseur récupère 142,95% de son investissement net initial.

### PIAZZA INVEST CARMIGNAC PATRIMOINE

Nous vous avons déjà parlé de ce fonds d'actions et obligations internationales investi sur les places financières du monde entier, sans contrainte de répartition géographique ou sectorielle, ni de type ou de taille de valeur.

Afin de diminuer les risques de fluctuation du capital, 50% au minimum de l'actif sont investis en permanence sur des produits de type obligataire et/ou monétaire.

Ce fonds a encore obtenu l'année dernière de très bons résultats avec une performance de **6,72% en 2010.**

Les rendements affichés des dernières années peuvent témoigner de la qualité de ce fonds :

2002 : 5,22%	2007 : 9,14%
2003 : 13,78%	2008 : 0,01%
2004 : 3,25%	2009 : 17,59%
2005 : 21,50%	2010 : 6,72%
2006 : 4,35%	



**Soit un rendement annuel moyen sur les 9 dernières années de 9,06% !**



## L'ASSURANCE SOLDE RESTANT DÛ : QUELLES FORMULES ?

### Positionnement

L'assurance décès peut se décliner en trois catégories principales :

→ **L'assurance vie entière** : l'assureur verse le capital décès quel que soit le moment du décès de l'assuré. Bien souvent, l'assurance frais funéraires est souscrite sous cette forme (renvoyer vers url de calcul DELA).

→ **L'assurance temporaire** : l'assureur ne verse le capital décès que si l'assuré décède avant la fin du contrat.

→ **L'assurance solde restant dû (SRD)** : assurance décès à capital décroissant. La personne qui souhaite acheter une maison peut contracter un prêt hypothécaire auprès d'une banque. Dans la mesure où ce prêt comprend un risque, à savoir celui de voir l'emprunteur décéder, la banque exige que l'emprunteur prenne une assurance qui remboursera le prêt dans le cas d'un décès. C'est pour cette raison que la SRD, si elle n'est pas légalement obligatoire, est toujours fortement conseillée à l'emprunteur afin de ne pas faire porter le risque d'un décès inopiné sur ses héritiers.

### Caractéristiques du marché

#### → Paiement de la prime

Différentes modalités existent au niveau du paiement de la prime.

a) La prime est payée **en une seule fois** (sous forme de prime unique).

b) La prime est étalée **sur plusieurs années**. Dans la plupart des cas, la prime calculée est **constante**, de sorte que l'assuré paie, chaque année, le même montant. D'un point de vue légal, on peut étaler le paiement sur maximum deux tiers de la durée de l'emprunt (soit 13 ans pour un emprunt sur 20 ans).

c) La prime est payée **pendant toute la durée de l'emprunt**, mais son montant **varie d'année en année**. Généralement, le montant de la prime augmente légèrement pendant les premières années, pour ensuite diminuer à mi-durée de l'emprunt. La comparaison avec les

autres formules est dès lors très difficile.

#### → Garantie sur deux têtes

Certains assureurs proposent une **garantie sur deux têtes**. Via une telle formule, l'assureur assure le couple et intervient une seule fois au décès du premier des deux. Si un des deux conjoints décède, le solde du crédit est donc entièrement remboursé. Le prix est, en moyenne, meilleur marché : de quelque 10 % à 15 %. En effet, l'assureur diminue son risque (décès simultané) et économise les frais d'émission et de gestion de police (une seule police au lieu de deux).

Seule désavantage de taille : **le contrat sur 2 têtes n'est pas fiscalement immunisable**. Seule la prime versée sur la tête d'un seul assuré est déductible.

#### → Critères de segmentation - Tarif

Différents critères de segmentation sont affichés pour affiner le tarif.

- Le **sexe** (homme ou femme) et l'**âge** : ainsi, les jeunes paient une prime moins élevée. L'espérance de vie joue également un rôle non négligeable : plus celle-ci est élevée, moins chère est la prime. En conséquence, les femmes paient moins que les hommes, car il est prouvé qu'elles vivent plus longtemps qu'eux.

- La **garantie** (ou non) du **tarif** affiché : la plupart des assureurs proposent des formules avec un tarif garanti sur toute la durée du contrat. Mais certaines compagnies proposent également un tarif garanti sur 3 ans, basé sur des tables d'expérience, et donc plus avantageux. Il est cependant fréquent qu'un même assureur propose ces deux types de tarif dans le cadre de sa gamme.

Il est évident que les tarifs basés sur les tables de mortalité classique, garantis sur toute la durée du contrat, sont plus chers. Les tarifs « d'expérience » limitent leur garantie tarifaire à 3 ans : basés sur une espérance de vie supérieure, ces tarifs sont moins chers.

Dans la pratique, on remarque cependant que les tarifs qui limitent leur garantie tarifaire à 3 ans ne sont quasiment pas majorés, une fois ce délai passé. Au contraire, ils ont plutôt tendance à... baisser par la suite !

- Une **distinction entre le fumeur et le non fumeur** : dans la Grande majorité des cas, une distinction est opérée entre le fumeur et le non fumeur, celui-ci bénéficiant d'une réduction tarifaire. La définition du fumeur peut différer d'un assureur à l'autre (ne pas avoir fumé durant les 12 derniers mois, 60 mois, Etc.).

- Certains assureurs appliquent un **critère «santé»**. C'est le cas de compagnies qui appliquent un critère lié à un indice de masse corporelle favorable. Cet indice mesure la proportion entre le poids et la taille (voir plus loin également).

- D'autres compagnies se basent sur d'autres critères encore : **le niveau d'étude de l'assuré**, le **revenu net** (on pourra sans doute toujours trouver des statistiques selon lesquelles les personnes ayant un niveau d'étude élevé ou de bons revenus bénéficient d'une espérance de vie supérieure) ou **le fait d'être membre d'un club sportif**.

#### → Elargissement des possibilités de couverture pour certaines catégories à risques

Certaines personnes atteintes de pathologies spécifiques n'étaient pas couvrables sur le marché : tel que celles qui étaient suivies pour le **diabète** par exemple...

Ce temps est définitivement révolu, car il existe sur le marché une possibilité d'apporter une solution de couverture à des conditions financières pratiquement normales.

### Conclusion

Comme vous pouvez le constater, il n'est pas aisé de s'y retrouver dans le cadre des différentes possibilités que le marché propose.

Notre rôle consistera donc à vous orienter dans le choix pour la formule qui correspond le mieux à votre situation particulière.

## Le Risque électrique dans vos contrats 'incendie'... précisions !

Les **dommages dus à un risque électrique peuvent être très importants** : il suffit, par exemple, de penser à une hausse de tension ou encore à un court-circuit. Il faut savoir que chaque habitation possède son lot de nombreux appareils électriques de plus en plus coûteux (informatique, domotique, home cinéma, chauffage, etc.).

La **garantie du risque électrique** est commune à l'ensemble des contrats de risques simples couvrant les habitations. Elle a pour objet de dédommager l'assuré des dégâts causés par l'action de l'électri-

cité aux appareils électriques, à leurs accessoires, ainsi qu'aux installations électriques.

Même si les deux périls (péril incendie et risque électrique) sont désormais couverts dans une même police, une distinction doit être établie avec les dommages causés aux appareils électriques du fait d'un incendie. Les modalités d'indemnisation peuvent en effet varier d'une garantie à l'autre.

Il faut considérer que **la garantie «risque électrique» jouera lorsque la cause du sinistre est à rechercher dans une défaillance du système électrique** : court-

circuit, surtension, surintensité, mais aussi surcharge du réseau ou action indirecte de la foudre sur une ligne électrique, téléphonique ou de télédistribution (électricité atmosphérique).

Les dommages d'ordre électrique prennent donc naissance à l'intérieur des appareils ou des installations (tableau, transformateur, disjoncteur, etc.), même s'ils peuvent s'accompagner de manifestations semblables à celles de l'incendie, comme de la fumée, des étincelles, des flammèches.

Les dommages dus à l'incendie sont, sans ambiguïté, dus à une cause extérieure aux appareils et installations.

# Crédits

**Votre projet immobilier privé et/ou professionnel au meilleur taux et aux meilleures conditions du marché :**

## Crédit hypothécaire et crédit d'investissement

Nous avons la solution complète : financement, assurances, fiscalité.

Taux fixe à partir de  
**2,80 % (\*) (\*\*)**

**Prêt Vert**  
réduction de 1,50% (\*\*)

**Crédit social**  
**HABITAT POUR TOUS**

## Prêt à tempérament

Des conditions spéciales toute l'année.

Unique sur le marché : option assurances décès et invalidité permanente comprises dans votre mensualité.



(\*) taux valables à partir du 01/02/2011 (\*\*) voir conditions en agence

**N'hésitez plus ! Contactez-nous au 04/387 45 41  
ou visitez notre site web : [www.ryavec.be](http://www.ryavec.be)**

# RYAVEC & Fils s.c.

**Agence AXA Banque  
Assurances - Crédits - Placements  
[www.ryavec.be](http://www.ryavec.be)**



### Coordonnées :

Rue de la Station 44 - 4670 BLEGNY  
Tél : 04 387 45 41  
Fax : 04 387 43 98  
CBFA 011349A-cB - RPM 0437 084 275  
E-mail : [jeanyves.ryavec@ryavec.be](mailto:jeanyves.ryavec@ryavec.be)

### Heures d'ouverture :

Bureaux ouverts :  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi  
de 9h à 12h et de 13h à 17h  
Le jeudi de 13h à 17h  
Egalement à votre meilleure convenance sur rendez-vous.



**Agence AXA Banque de BLEGNY**

AXA Bank Europe sa, Boulevard du Souverain, 25, 1170 Bruxelles  
TEL 02 678 61 11 - FAX 02 678 82 11  
e-mail : [contact@axa.be](mailto:contact@axa.be) - <http://www.axa.be>  
IBAN BE67 7000 9909 9587 - BIC AXABBE22 N° BCE :  
TVA BE 0404. 476. 835 RPM Bruxelles - CBFA 036705 A



**Plus de 30 ans  
d'expérience**

